

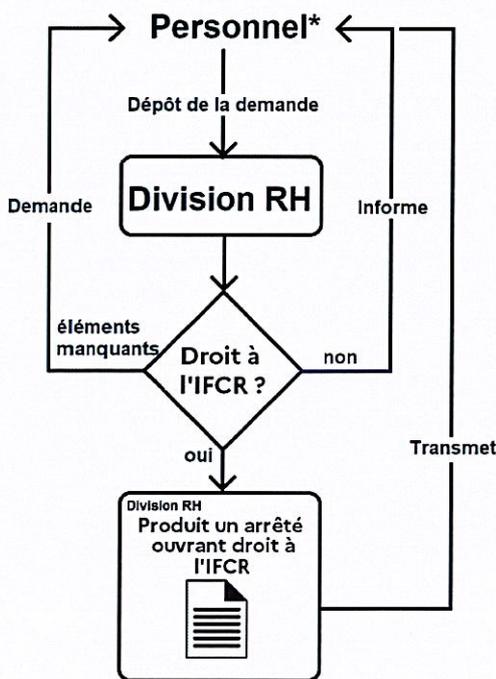
Annexe 1bis : Liste des pièces justificatives à fournir

En plus du formulaire en annexe 1, l'agent doit fournir à son service gestionnaire RH :

- une copie de son 1^{er} arrêté de nomination dans sa précédente résidence administrative ;
- un justificatif de l'employeur du conjoint attestant qu'il ne bénéficie pas d'une prise en charge des frais de changement de résidence de son foyer (par défaut une attestation sur l'honneur qu'il ne bénéficie pas de cette prise en charge) ;
- le dernier avis d'imposition de l'agent et le cas échéant de son conjoint ;
- justificatif attestant que les membres de la famille de l'agent l'accompagnent dans son changement de résidence (attestation employeur du conjoint, attestation scolaire des enfants, attestation sur l'honneur etc.) ;
- une liste complémentaire des ayants droits si le tableau en Annexe 1 n'est pas suffisant.

Annexe 2 : Organisation de la procédure départ définitif

ETAPE 1



ETAPE 2

